

## **COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 MARS 2021**

La présente convocation a été adressée à tous les conseillers municipaux le 1<sup>er</sup> mars 2021 « Je vous prie de bien vouloir assister à la réunion du conseil municipal qui aura lieu lundi 08 mars 2021 à 18 heures au foyer rural de Thoard ».

### **Ordre du jour :**

- Bail et contrat de licence de La Forge
- Motion
- Questions diverses

Le conseil municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Denis BAILLE, Maire.

Étaient présents : Mmes Isabelle PEIGNEUX, Maryvonne POMMIER, MM. Jean-Claude FABRE, Jean-Louis PIN adjoints, Mmes Nathalie BAILLE, Martine BERIO, Caroline SOUTEYRAND, Denis BAUDRON, Benjamin LAFOND, Patrick PELAGIO, Guy RAIMON, conseillers municipaux.

Excusées : Mmes Cathy RAMBAUD, Sophie PENAUD

Le quorum étant atteint le conseil municipal peut valablement délibérer.  
M. Jean-Claude FABRE est élu secrétaire de séance.

### **Approbation du compte rendu de la réunion du 15 février 2021**

Le compte rendu de la réunion du 15 février 2021 est lu et approuvé à l'unanimité.

### **DCM8032021-1-Bail commercial et concession de licence de La Forge**

Le maire informe le conseil municipal suite au décès de M. GROOTAERS et la liquidation de son activité, il y a lieu d'établir un nouveau bail et un nouveau contrat de jouissance temporaire de licence au nom de son repreneur M. Akbaili BOUAZIZ.

M. le Maire tient à tout d'abord à s'excuser auprès des membres pour la convocation à une séance extraordinaire, nécessaire suite à l'absence de réponse du notaire avant le précédent conseil et ce malgré les appels et les mails répétés de la secrétaire de mairie. Il informe qu'il va adresser un courrier au notaire pour lui signifier son mécontentement face à la désinvolture dont il a fait preuve à l'égard du conseil municipal, qui est une instance solennelle et l'embarras causé à toutes les parties.

Le conseil municipal, après délibérations, à l'unanimité :

- AUTORISE M. le maire, ou son 1<sup>er</sup> adjoint Jean-Claude FABRE, à établir et signer le nouveau bail commercial et le nouveau contrat de jouissance temporaire de licence aux mêmes conditions que les précédents ;
- DIT que les frais éventuels concernant ce bail et ce contrat seront à la charge de M. Akbaili BOUAZIZ.

*Mmes BAILLE, SOUTEYRAND et M. LAFOND rejoignent la séance à 18 heures 10 minutes.*

### **DCM08032021-2- Motion contre la fermeture de classes dans les écoles du territoire**

M. le Maire informe qu'à la rentrée scolaire de septembre 2021, la Direction académique des services de l'Éducation nationale (DASEN) envisage la fermeture de 4 classes aux Mées, à Peyruis et à Digne-les-Bains, et mène des réflexions sur les écoles de Bras d'Asse, Moustiers, l'Escale et Malijai qui pourraient être aussi concernées par des fermetures au regard de leur situation à la future rentrée.

Entendu l'exposé du Maire, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Dénonce fermement les projets de fermeture de ces 4 classes aux Mées, à Peyruis et à Digne-les-Bains et les réflexions en cours pour les autres écoles du territoire.

Ces projets sont inacceptables. S'ils devaient être confirmés, les conditions d'apprentissage des enfants seraient considérablement détériorées.

- Refuse la prise en compte de la seule lecture purement mathématique des effectifs scolaires, pour des raisons financières, sans tenir compte de l'environnement, du contexte et de l'évolution démographique à venir.
- Réclame des conditions d'enseignement de qualité, au travers d'effectifs réduits par classe
- Réclame la prise en considération des spécificités des communes rurales et de montagne  
Malheureusement, avec l'annonce des fermetures de classe envisagées sur notre territoire, nous ne pouvons que constater que la ruralité devient une réserve d'enseignants où l'on pourrait puiser afin de satisfaire les besoins urbains.
- Demande l'instauration d'un moratoire sur la fermeture des classes au regard de la situation sanitaire et des besoins de distanciation
- Demande à la Direction académique des services de l'Éducation nationale de revenir sur sa décision, dans l'intérêt des enfants, de leur réussite scolaire comme de leur épanouissement.

Nos enfants ont droit à l'égalité des chances, à un enseignement de qualité, avec des effectifs maîtrisés et réduits qui intègrent pleinement la maîtrise du risque infectieux. Les élèves des territoires ruraux doivent bénéficier des mêmes droits et de chance de réussir – d'autant que le ministre de l'éducation nationale s'était engagé à ne fermer aucune classe dans les territoires ruraux.

### ***Prochaine réunion du Conseil***

La prochaine réunion de conseil aura lieu le 12 avril 2021 à 19 heures. D'ici là, deux réunions préparatoires pour le budget se tiendront respectivement les 22 mars 2021 et 06 avril 2021. Les convocations seront envoyées par le secrétariat de mairie.

La séance est close à 18 heures 50 minutes.